



Lettre Mensuelle Octobre 2024



Contact : apcacontacts@gmail.com

<http://apca-asso.fr>

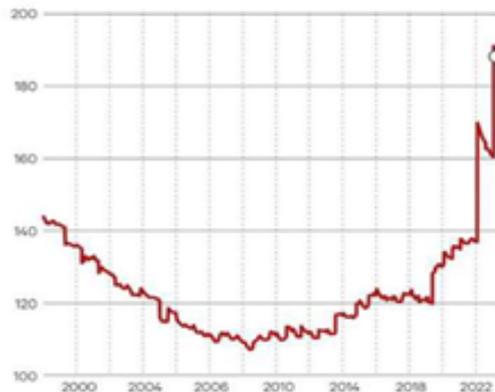
FED : Fédération Environnement Durable

Les éoliennes cause principale de la hausse de l'électricité (extrait d'un communiqué FED)

De 2000 à 2009, le prix de l'électricité en France connaissait une baisse régulière. Cette tendance a brutalement pris fin avec l'essor des énergies renouvelables intermittentes principales responsable de la

Prix de vente de l'électricité

Tarifs bleus résidentiels hors taxes, en euros constants/MWh



SOURCE : CRE

flambée des prix de l'électricité ; le caractère diffus et intermittent de ces sources d'énergie les rend non rentables. Leur viabilité repose sur un recours massif aux subventions, garantissant aux producteurs un prix fixe pendant 20 ans, et cela, sans tenir compte des besoins réels du marché. Les critiques à l'encontre de cette politique deviennent de plus en plus virulentes. Ce système de subventions ne sert qu'à enrichir des intérêts privés, souvent étrangers, tout en alourdissant la facture pour les consommateurs et contribuables français, sans apporter de bénéfice environnemental significatif. Depuis 2010, une avalanche de lois et règlements a encouragé une prolifération incontrôlée des infrastructures renouvelables sur l'ensemble du territoire, défigurant nos campagnes et nos côtes.

Cette stratégie désastreuse vient d'être implicitement reconnue par Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la transition écologique et de l'énergie

L'APCA sera présente au congrès annuel de la FED le 23 novembre 2024. L'occasion d'échanger avec les représentants des 1 500 associations adhérentes : partage d'expériences, échanges de bonnes pratiques, soutien juridique...dans notre combat commun.

Parc de Drosay-Sasseville :

Le mémoire des maires de Drosay, Hautot l'Auvray, Saint Vaast-Dieppedalle et Sasseville est en cours de mise au point par Maître Monamy en relation avec les services de la DREAL.

L'APCA déposera un mémoire spécifique en parallèle.

Projet Gerponville Bertreville Theuville :

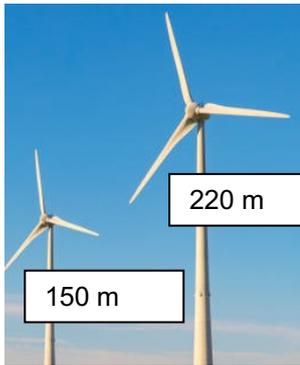
La mairie de Bertreville a diffusé un retour du porte à porte réalisé par ENGIE. Ce document peut être assimilé à une campagne de désinformation tentant de faire croire que ce projet est accepté par les riverains :

- En termes de méthode :
 - c'est l'opérateur directement intéressé par l'aboutissement de ce projet qui réalise la campagne de « concertation » : périmètre, questions, entretiens, restitution.
 - pas d'information préalable sur l'implantation, la hauteur des éoliennes Afin de permettre d'éclairer les riverains avant de donner un avis
- Sur le fond : dans son analyse des résultats, Engie assimile les « neutres vis-à-vis du projet » aux riverains favorables au projet pour en conclure que seule une minorité est défavorable. C'est tout à fait discutable, beaucoup de riverains ne peuvent pas avoir d'opinion à ce stade et compte tenu de l'absence d'informations précises.

ENGIE manœuvre pour mettre en place un comité de suivi pour tenter de légitimer une démarche refusée par tous les riverains

Projet de Brametot Autigny :

Il est prévu que ce projet soit implanté **en dehors d'une ZADER** (Zone d'Accélération EnR) : une incohérence alors qu'elles ont été étudiées par l'Etat pour recevoir prioritairement les nouveaux projets ENR.



La loi impose donc ABO Energy/ABO Wind de mettre en place un comité de projet. Pour ce faire ABO Energy a invité tous les maires des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet à une réunion d'information à la mairie d'Autigny le 2 octobre. L'APCA était présente. ABO Energy envisage d'implanter **3 éoliennes de 220m** d hauteur (pm les éoliennes de Drosay ont une hauteur de 130m). Les participants, dont de nombreux élus des communes avoisinantes, ont exprimé leur ferme opposition à ce projet.

Chaque nouveau projet prévoit des éoliennes de plus en plus hautes, de plus en plus puissantes **et donc de plus en plus nuisibles**. Actuellement aucune éolienne ne dépasse 130 m sur notre communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Savez-vous à quelle distance se voit une éolienne de 220 m ? **jusqu'à 40 km !** Ce gigantisme est le résultat d'une course effrénée à la rentabilité, alors que les petits projets sont moins profitables.

En 2006 lorsque la première Loi sur les éoliennes a été votée, la hauteur des éoliennes étaient en moyenne de 80 mètres, avec une distance minimum de 500 m des habitations. **Aujourd'hui toujours avec la même distance des habitations, la Loi autorise l'implantation d'éoliennes presque 3 fois plus hautes.**

L'APCA lutte et luttera sans relâche contre la dévastation de notre territoire

Projet Saint Pierre La Gaillarde



Le chantier de repowering est engagé par Kallista Energy

Des éoliennes plus hautes, plus bruyantes, ce parc risque d'être doublé par un autre parc d'ores et déjà autorisé sur le territoire de la Gaillarde.

Par ailleurs, des promoteurs contactent maire et propriétaires de terrains pour un nouveau projet sur les communes de Manneville es Plains – Blosseville.

Une prolifération encouragée par des conditions économiques trop favorables au frais du contribuable.

Projet Fultot :

Réunion du Syndicat des Bassins Versants à la mairie d'Anglesqueville La Bras Long pour arrêter des décisions afin de lutter contre les actuelles inondations. Dans ce cadre UNE ENQUETE PUBLIQUE est ouverte **du lundi 14 octobre au mardi 19 novembre 2024** en vue de la réalisation d'un ouvrage de lutte contre les inondations sur le territoire de la commune. Enquête ouverte à tous, toute observation peut être adressée par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur de façon anonyme ou non à inondations-anglesqueville@mail.registre-numerique.fr. *L'avis d'enquête est en pièce jointe de notre site.*

Le maire a d'ores et déjà alerté le syndicat que l'ouvrage envisagé ne suffirait pas à contenir les risques additionnels que fait courir le projet d'un parc de 8 éoliennes sur Fultot/Gonzeville.

Projet Gruchet- Saint-Simon :

Marc de Thomasson est en contact avec la DREAL pour les alerter des nuisances du projet et de son rejet par les riverains



N'hésiter à en demander : apcacontacts@gmail.com. Il est gratuit pour les adhérents

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation (possibilité de le faire via notre site accès direct avec notre QR code) et n'hésitez pas à faire un don pour financer nos actions judiciaires : c'est un bon placement